



MÉTHODOLOGIE DE GESTION D'UN SINISTRE MATÉRIEL AUTOMOBILE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA124	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1193,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 19/06/2025 au 20/06/2025
- Du 08/10/2025 au 09/10/2025

OBJECTIFS

- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre
- Déterminer les responsabilités dans un accident de la circulation routière
- Identifier les garanties à mettre en œuvre pour indemniser l'assuré
- Appliquer la méthodologie de règlement des sinistres matériels automobile

Métiers préparés :

Gestionnaire de sinistres matériels automobiles

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

À partir d'études de cas, les participants travaillent en sous-groupes à l'analyse des garanties du contrat automobile. Les stagiaires réalisent également des exercices pratiques pour consolider leurs connaissances et s'entraîner à la méthode de règlement des sinistres.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

A. Introduction

- Comprendre les enjeux de la gestion des sinistres matériels automobile

B. Instruire le dossier de sinistre

1. Savoir déterminer les responsabilités (Loi Badinter et Conventions)

2. Réunir les éléments du dossier et contrôler les circonstances

3. Recueillir les témoignages

4. Diliger une expertise et savoir lire le rapport de l'expert

C. Ouvrir le dossier de sinistre

1. Analyser le constat amiable, le e-constat et la déclaration

2. Effectuer les contrôles

3. Identifier les garanties touchées et les exceptions de garantie

4. Procéder aux enregistrements

D. Déterminer les conditions de règlement du sinistre

1. Identifier le bénéficiaire (créancier gagiste, loueur, etc...)

2. Calculer l'indemnité : véhicule réparable ou irréparable, TVA, franchise, compensation

E. Procéder au règlement

1. Payer dans les délais

2. Désintéresser les créanciers privilégiés

3. Savoir appliquer la prescription

F. Effectuer un recours contre le responsable

- Mettre en oeuvre la subrogation

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobiles matériels (contrats mono-véhicule)

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1193,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 02/02/2026 à 11:16